



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Dans le cadre de son intervention d'urgence dans le sud-ouest, ADRA Madagascar, avec le financement de l'USAID/BHA et à travers **le projet AINA Emergency Relief**, va procéder à la dotation de matériels agricoles au profit de 8 445 ménages du district d'Ampanihy.

Dans cet objectif, ADRA Madagascar recherche un (des) fournisseur(s) de matériels agricoles possédant une carte professionnelle adéquate légalement constituée pouvant effectuer la livraison des quantités prédéfinies au niveau des points déterminés dans chaque commune pour récupération par les bénéficiaires.

L'appel d'offres détaillé est disponible sur le site web d'ADRA Madagascar www.adra.mg/jobs

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Mr Rudy : rudy.andrianaivo@adra.mg et/ ou Mme Annie Philip : annie.phillip@adra.mg

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

FINANCEMENT : USAID

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique pour l'urgence, le projet AINA, à travers le financement de l'USAID recherche un (des) Fournisseur(s) ou un centre de production de semences capable(s) de remplir les conditions sollicitées par le projet.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Madagascar est l'un des pays les plus pauvres du monde avec un PIB par habitant de 415 USD par an et se trouve à la 161ème place dans l'IDH. Les chiffres sont encore plus bas dans la région d'Atsimo Andrefana, où plus de 80% de la population sont des producteurs de subsistance vivant presque exclusivement de l'agriculture pluviale.

Au niveau du district d'AMPANIHY, le manque de semences pour s'engager dans des activités agricoles couplé à de faibles rendements en raison de la sécheresse récurrente, a été observé et se traduisait les plus souvent à des pertes de récolte résultant d'une infestation de ravageurs. De plus, la sécheresse a entraîné des semis tardifs et une réduction des superficies ensemencées pour toutes les cultures; les rendements pour 2020/2021 devraient être inférieurs à 40 % des rendements historiques.

Afin d'y remédier, le Projet AINA, par sa composante AGRICULTURE, vise à améliorer la résilience des ménages face aux chocs climatiques en encourageant l'utilisation de pratiques agricoles intelligentes face au climat et répondre aux besoins alimentaires des ménages dans les deux communes d'intervention EJEDA et MANIRY.

En effet, le Projet AINA veut fournir des intrants agricoles d'urgence améliorés et un soutien technique dans les communautés affectées pour assurer une production durable lors de la prochaine saison. Pour atteindre le résultat attendu #2 du Projet, cet appui consiste à renforcer les capacités techniques des ménages bénéficiaires et leurs octroyer un kit de démarrage composé de matériels agricoles associés d'un arrosoir et d'un râteau avec manche.

Cet appel d'offre est lancé pour identifier les fournisseurs potentiels capables de répondre à ces besoins selon les quantités et qualités voulues au niveau des lieux indiqués.

OBJECTIFS

La dotation de matériels agricoles pour la campagne 2022-2023 a pour objectif d'encourager l'utilisation des pratiques agricoles intelligentes face au changement climatique pour répondre aux besoins alimentaires des ménages.

Spécifiquement, il s'agit de renforcer leur capacité de production en leur offrant des semences certifiées et des matériels agricoles appropriés à leur exploitation.

COMPOSITION DE L'OFFRE

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra deux parties distinctes :

- I. OFFRE TECHNIQUE :** Présentation des échantillons par le fournisseur (matériels agricoles) au bureau d'ADRA Ampanihy
- II. OFFRE FINANCIERE**

Table des matières

I. Généralités.....	4
OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	4
LES ENTREPRISES AUTORISEES À SOUMISSIONNER.....	4
II. Composition de l'offre	4
Prix de la soumission	4
Durée de validité de la soumission	5
Date limite de dépôt des soumissions.....	5
Ouverture des dossiers de soumissions	5
III. Analyse, évaluation et comparaison des soumissions.....	6
IV. Spécifications du marché.....	6
1. Lieux de livraison	6
2. Date de livraison.....	9

I. Généralités

I.1.

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution, pour le compte du Projet AINA et selon les conditions du contrat et la spécification du marché, la fourniture de matériels agricoles.

I.2.

LES ENTREPRISES AUTORISEES À SOUMISSIONNER

Sont autorisés à participer au présent Appel d'Offres tous les fournisseurs de semences ou fabricants d'outillages agricoles ayant une carte professionnelle adéquate légalement constituée, en mesure de remplir les conditions d'attributions de marchés selon les lois en vigueur au moment de la publication.

II. Composition de l'offre

L'offre comprendra obligatoirement les documents ci-dessous, dûment signés par le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'un formulaire à remplir.

Au titre du dossier administratif général :

1. Une lettre attestant des qualités et des pouvoirs du signataire de l'offre.
2. Le certificat de résidence du signataire de l'offre.
3. Le quitus fiscal pour l'année en cours.
4. Les copies certifiées conformes de la Carte d'Immatriculation Fiscale, du Numéro d'Identification Fiscale, de la Carte d'Immatriculation Statistique, à jour.
5. Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'entreprise.
6. Une déclaration des expériences du fournisseur ou fabricant d'outillage agricoles au cours des 3 dernières années .

II.1.

Prix de la soumission

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que son offre sera impérativement calculée sur la base du devis quantitatif du dossier d'appel d'offres. Il est en outre expressément indiqué que le prix global estimé des matériels agricoles dans le dossier d'appel d'offres est donné à titre d'information et il lui appartient de bien calculer ses coûts avant de soumettre son offre.

Le montant de sa soumission sera obtenu par application de ses propres prix unitaires aux quantités ainsi que le frais de transport jusqu'aux lieux de la livraison.

Tous les droits, taxes et autres redevances qu'il appartient au soumissionnaire de payer en vertu du Contrat, ou pour une autre raison, seront inclus dans les prix unitaires et le prix total de l'offre présentée par le Soumissionnaire.

II.2.

Durée de validité de la soumission

Les offres resteront valables et irrévocables pendant 15 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Dans ce délai de 15 jours, les soumissionnaires seront informés par écrit de l'acceptation ou du rejet de leur offre.

Les conditions et les prix stipulés aux documents d'offres ne pourront donc pas être modifiés durant cette période de 15 jours.

Dans des circonstances exceptionnelles, il pourrait être demandé aux soumissionnaires de prolonger la période de validité pour une durée déterminée. Cette demande et les réponses des soumissionnaires se feront par écrit. Un soumissionnaire peut refuser la requête sans conséquence sur la soumission. Un soumissionnaire qui a accepté la requête ne pourra pas demander et ne sera pas autorisé à modifier son offre.

Les prix unitaires inscrits sont fermes et non susceptibles de révision.

Les offres seront exprimées en Ariary (MGA) qui sera également la monnaie de paiement, inscrites en chiffres et en lettres.

Les offres remises par voie électronique ne sont pas recevables dans le cadre du présent Appel d'Offres.

II.3.

Date limite de dépôt des soumissions

Les offres devront parvenir au Bureau **ADRA MADAGASCAR – En Face EPP Ambatomaro – BP 8218, 101 ANTANANARIVO**, ou au bureau ADRA AINA - Ampanihy en face Hotel Sharon , au plus tard le **03 Février 2022 à 11 heures 00 minute**.

La date limite de dépôt des soumissions pourra être reportée en publiant un amendement. Dans ce cas, tous les droits et obligations des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Toutes soumissions reçues après la date et heure limite de remise des soumissions seront renvoyées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

II.4.

Ouverture des dossiers de soumissions

L'ouverture des plis aura lieu au bureau national d'ADRA, en face EPP Ambatomaro – Antananarivo et au bureau du Projet ADRA AINA, sis à Ampanihy, **le 06 Février 2023 à 09 heures 00 minute**. Elle sera effectuée par la Commission d'ouverture ADRA.

La commission d'ouverture des offres procède à l'ouverture des plis, vérifie que les sceaux sont intacts et que les offres reçues sont conformes aux clauses administratives de l'appel d'offres et informe les parties présentes des noms des soumissionnaires et des montants des offres. Les offres sont paraphées et signées par les membres de la commission d'ouverture des offres. Cette séance est sanctionnée par un procès-verbal signé par les parties présentes.

La commission d'ouverture des offres ne pourra pas statuer sur la conformité ou la non-conformité des offres lors de cette séance sauf sur les dossiers déposés après la date limite et heure limite de dépôt des offres qui seront rejetés.

III. Analyse, évaluation et comparaison des soumissions

Une commission au sein de l'ADRA procèdera à l'analyse, l'évaluation et au classement des offres avant d'attribuer le marché au soumissionnaire le mieux disant.

Le résultat de l'appel d'offres ne deviendra définitif qu'après vérification détaillée par la commission d'examen des offres.

En cas de discordance entre les documents présentés et les modèles du dossier d'appel d'offres, ces derniers seront les seuls considérés comme valables.

IV. Spécifications du marché

La passation des marchés sera conduite par Appel d'Offres ouvert avec publication nationale tel que défini dans le Code des Marchés Publics de Madagascar.

La fourniture des matériels est regroupé en un lot pour les deux communes.

- L'arrosoir est en plastique d'une capacité de 10 litres avec pomme d'arrosage changeable (démontable).
- Le râteau est spécialement conçu pour ratisser et aplanir la terre de potager ayant au moins 08 dents, en fer plate de fabrication locale ou étrangère (la fabrication chinoise est inacceptable) avec une manche en bois rond de finition lisse.

1. Lieux de livraison

Les lieux de livraison, la quantité par bénéficiaires et la date probable des livraisons sont détaillés par le tableau ci-après.

Lieux de livraison, quantité par bénéficiaires et date probable des livraisons.									
Point de distribution	Fokontany	NBR de matériels à distribuer		Nbr des bénéficiaires	Dates probable de distribution				
		Arrosoirs plastiques 10 litres	Rateau avec manche		13/03/23	14/03/23	15/03/23	16/03/23	17/03/23
COMMUNE RURALE DE EJEDA									
SITE MITSORIAKY-SUD	Mitsoriake	208	208	208	X				
	Mirafy	86	86	86					
	Antaly	123	123	123					
	Matave	64	64	64					
	Ambinda	76	76	76					
	Beviro centre	181	181	181					
	Beviro Betrongo	262	262	282					

AMBATOVAKY CENTRE	<i>Ambatovaky Centre</i>	187	187	187			X		
	<i>Behatrave centre</i>	233	233	233					
	<i>Tsizarae</i>	134	134	134					
	<i>Evovo-tanantsoa</i>	85	85	85					
	<i>Evovo- Centre</i>	65	65	65					
	<i>Ambatovaky Tanantsoa</i>	45	45	45					
	<i>Tsamerea - Nord</i>	38	38	38					
	<i>Anjatoka</i>	73	73	73					
MANAKARA LAHY NORD	<i>Manakarahy Nord</i>	115	115	115		X			
	<i>Manakarahy Sud</i>	181	181	181					
	<i>Manakaravavy</i>	282	282	282					
	<i>Etory</i>	187	187	187					
	<i>Mandopake I</i>	233	233	233					
	<i>Mandopake II</i>	71	71	71					
	<i>Ampoziky</i>	47	47	47					
FARAFATSE	<i>Anjanivaro</i>	107	107	107					X
	<i>Esifake</i>	124	124	124					
	<i>Farafatse</i>	228	228	228					
MAROVAHATSE	<i>Marovahatse</i>	112	112	112					X
	<i>Anivorano</i>	81	81	81					
	<i>Ankozohozo</i>	333	333	333					
	<i>Andranomena</i>	116	116	116					
	<i>Kilimidega</i>	56	56	56					
TSIKOAKAHITSE	<i>Andoharano</i>	97	97	97			X		
	<i>Tsikoakahitse</i>	209	209	209					
	<i>Tranomboro</i>	286	286	286					
AMBATOKAPIKE	<i>Behazondreng etse</i>	71	71	71			X		
	<i>Behatrave Ampotomainte</i>	35	35	35					
	<i>Ambatokapike -Anivorano</i>	61	61	61					
	<i>Ambatokapike</i>	206	206	206					

	<i>Tananondaty</i>	97	97	97					
SAKOANTOVO	<i>Sakoantovo</i>	132	132	132	X				
	<i>Ankazota</i>	92	92	92					
	<i>Bekily centre</i>	156	156	156					
	<i>Fiantsifaky</i>	68	68	68					
	<i>Ambaromionga</i>	32	32	32					
EJEDA CENTRE	<i>Ejeda Centre</i>	158	158	158			X		
	<i>Ejeda Nord</i>	112	112	112					
	<i>Antsevaseva centre</i>	104	104	104					
	<i>Antsevaseva Ankilimalangy</i>	80	80	80					
	<i>Enosy</i>	101	101	101					
	<i>Bekinagna</i>	129	129	129					
	<i>Sakanay Nord</i>	144	144	144					
	<i>Ejeda Sud</i>	123	123	123					
	<i>Antsevaseva Befoe</i>	24	24	24					
	<i>Tanandava</i>	186	186	186					
BEARA	<i>Besakoa Liambositse</i>	83	83	83		X			
	<i>Bedeboke</i>	63	63	63					
	<i>Lambomaty</i>	74	74	74					
	<i>Beara</i>	132	132	132					
	<i>Beholiva</i>	29	29	29					
TOTAL		6757	6757	6757					
COMMUNE RURALE DE MANIRY									
Maniry-Centre	<i>Remengoke</i>	113	113	113	X				
	<i>Maniry</i>	191	191	191					
	<i>Ankarahara</i>	67	67	67					
	<i>Ankaranabo</i>	34	34	34					
	<i>Ankilimihamy</i>	162	162	162					
	<i>Pinjo-bas</i>	210	210	210					
	<i>Betsako</i>	29	29	29					
Bekily	<i>Ambahotera</i>	119	119	119		X			
	<i>Ambinagnitelo</i>	35	35	35					

	<i>Begorago</i>	90	90	90					
	<i>Bekily</i>	84	84	84					
Tsiatsimo	<i>Bokonake</i>	24	24	24		X			
	<i>Vohidrakitse</i>	28	28	28					
	<i>Rehambohitse Haut</i>	72	72	72					
	<i>Efoty</i>	73	73	73					
	<i>Tsiasimo</i>	125	125	125					
	<i>Bejabihy</i>	40	40	40					
	<i>Agnalazotsy</i>	29	29	29					
	<i>Ankilimahare</i>	48	48	48					
Besaly	<i>Besaly - haut</i>	125	125	125	X				
TOTAL		1688	1688	1688					
GRAND TOTAL		8445	8445	8455					

2. Date de livraison

La quantité totale des matériels doit être prête pour inspection sur terrain avant le 09 Mars 2023.

Tous les matériels non conforme à l'échantillon ne seront pas recevables et le fournisseur aura 5 jours pour les remplacer.